



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

#### PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 avril 2020, à 19h30, à huis clos par vidéoconférence

Le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de vidéo conférence.

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette assemblée.

Sont présents à cette séance par vidéoconférence :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Assistent également à la séance, par voie de vidéo conférence Mme Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorier.

(2019-04-2992)

#### 1. Autoriser la tenue de la séance à huis clos

**Attendu** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Attendu** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**Attendu** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Attendu qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence.

#### Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h37 et déclare la séance ouverte.

(2019-04-2993)

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **Ordre du jour:**

1. Autoriser la tenue de la séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Dépôt du formulaire de dénonciation des intérêts pécuniaires des conseillères, Mme Nancy Letendre et Mme Stéphanie Bonin



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

5. Dépôt d'une lettre de la conseillère, Mme Nancy Letendre

### ADMINISTRATION

6. Avis de motion : Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde 0-5 ans
7. Avis de motion : Règlement numéro 577-20 portant sur un amendant le règlement numéro 573-19 imposant les taxes et compensation exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception
8. Autoriser un taux d'intérêt de 0% sur les créances exigibles pour l'année 2020 pour la période du 12 mars au 11 juin 2020
9. Autoriser une carte de crédit Visa pour le directeur du SSI par intérim
10. Autoriser le report des vacances annuelles de la directrice générale et de l'inspecteur en urbanisme et en environnement
11. Hamel Propane : Autoriser la signature du contrat 2020 pour l'approvisionnement en gaz propane
12. MAMH : Autoriser le remboursement du trop-perçu dans le cadre du dossier d'étude de mise en commun des Services de sécurité des incendies au montant de 10 170 \$
13. Covid 19 : Autoriser la fermeture du bureau municipal
14. Covid 19 : Autoriser le télétravail pour les employés

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Schéma de couverture de risque en sécurité des incendies : Adoption du rapport annuel 2019
16. Autoriser l'achat d'un casque de pompier au montant de 370,22 \$, taxes incluses

### TRANSPORT

17. Autoriser l'achat d'une grappe pour le tracteur New-Holland pour l'entretien des sentiers pédestres au montant de 2 184,53 \$, taxes incluses
18. Fauchage des abords des routes : Autoriser la municipalité à procéder par demande de prix
19. Martech : Autoriser l'achat de panneaux de signalisation pour sécuriser l'intersection du boulevard Lemire et de la route Tessier au montant de 916,12 \$

### URBANISME

20. C.P.T.A.Q. : Appui à la demande de la compagnie 9338-7504 QUEBEC INC afin d'autoriser la poursuite et l'agrandissement de l'exploitation d'une carrière sur les lots 4 687 002 et 4 686 993

### LOISIRS

21. Autoriser l'embauche de Rock Marois au poste de préposé à l'entretien de la salle municipale et du centre sportif
22. Autoriser l'embauche de Mme Chloé Dupuis au poste de coordonnatrice de camp de jour conditionnellement à la tenue du camp de jour
23. Autoriser l'embauche de quatre (4) animateurs de camp de jour conditionnellement à la tenue du camp de jour



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

24. MEES : Demande de prolongation de l'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
25. Fonds de la ruralité : Demande de prolongation pour les projets devant être terminés en 2020
26. Comité consultatif en loisirs et culture : Nomination d'un nouveau membre
27. Adoption des comptes à payer
28. Varia
29. Période de questions

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2020-04-2994)

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse, Mme Line Fréchette, se retire de la discussion pour le point suivant.

### **4. Dépôt du formulaire de dénonciation des intérêts pécuniaires des conseillères, Mme Nancy Letendre et Mme Stéphanie Bonin**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose les formulaires des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivants :

- Mme Stéphanie Bonin
- Mme Nancy Letendre.

### **5. Dépôt d'une lettre de la conseillère, Mme Nancy Letendre**

La directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose une lettre de la conseillère Mme Nancy Letendre concernant son intention de réintégrer le groupe d'étude de mise en commun des Services de sécurité des incendies.

*Pour le point suivant, la mairesse, Mme Line Fréchette, se retire de la discussion.*

(2020-04-2995)

### **6. Avis de motion : Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde**

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Nancy Letendre, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde est présenté et sera affiché pour consultation des citoyens. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-2996)

### **7. Avis de motion : Règlement numéro 577-20 portant sur un amendement au règlement 573-19 portant sur les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que sur les conditions de leur perception**



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

Avis de motion est par les présentes donné par M. Joël Jutras, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 577-20 portant sur un amendement au règlement 573-19 portant sur les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que sur les conditions de leur perception.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 577-20 portant sur un amendement au règlement 573-19 portant sur les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que sur les conditions de leur perception est présenté et sera affiché pour consultation des citoyens. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-2997)

### **8. Autoriser un taux d'intérêts de 0% sur les créances exigibles entre le 13 mars et le 11 juin 2020 inclusivement**

**Attendu** le Règlement 573-19 portant sur les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que sur les conditions de leur perception

**Attendu que** le conseil a donné un avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 577-20 portant sur un amendement au règlement 573-19 portant sur les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que sur les conditions de leur perception;

**Attendu que** l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**Attendu** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu ce qui suit :

- Le taux d'intérêt et de pénalité est fixé à 10 % annuellement sur toutes les sommes dues à la municipalité.
- Malgré ce qui précède et en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 1772020 du 13 mars 2020, les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 573-20 ainsi que de la présente résolution sont suspendus et sont fixés à « 0 % » pour la période du 13 mars 2020 au 11 juin 2020.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

***Pour le point suivant, la conseillère, Mme Stéphanie Bonin se retire de la discussion.***

(2020-04-2998)

### **9. Autoriser une carte de crédit Visa pour le directeur du Service de sécurité incendie par intérim**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie par intérim, M. Christian St-Sauveur, à obtenir une carte de crédit Visa Desjardins avec une limite de crédit au montant de 1 500 \$ dans le cadre de son travail pour la municipalité seulement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-2999)

### **10. Autoriser le report des vacances annuelles de la directrice générale et de l'inspecteur en urbanisme et en environnement**

Attendu que la directrice générale et l'inspecteur en urbanisme et en environnement devaient prendre leur dernière semaine de vacances annuelles en avril 2020;



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

Attendu la crise sanitaire actuelle;

Attendu que la directrice générale et l'inspecteur en urbanisme et en environnement sont en accord avec le report des vacances annuelles 2019-2020;

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur en urbanisme et en environnement à reporter leurs vacances annuelles à un moment plus opportun.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3000)

**11. Hamel Propane : Autoriser la signature du contrat annuel 2020 d'approvisionnement en gaz propane**

**Ce point est reporté à une séance ultérieure.**

(2020-04-3001)

**12. Ministère des affaires municipales et de l'habitation : Autoriser le remboursement du trop-perçu dans le cadre de l'étude de mise en commun des services de sécurité des incendies.**

**Attendu que** le ministère des affaires municipales et de l'habitation a octroyé une aide financière pour la réalisation d'une étude de mise en commun visant les ressources en incendie;

**Attendu que** les coûts de réalisation de l'étude sont moindres que les coûts estimés lors du dépôt de la demande d'aide financière;

**Attendu que** le montant à être remboursé est réparti entre les municipalités participantes à l'étude;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le remboursement du trop-perçu au montant de 10 170 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3002)

**13. Covid 19 : Autoriser la fermeture du bureau municipal pour une période indéterminée**

**Attendu que** la crise sanitaire liée au virus Covid 19;

**Attendu** les arrêtés du gouvernement à ce sujet;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser, à posteriori, la fermeture du bureau municipal à compter du 19 mars 2020 et ce, jusqu'à une date indéterminée.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3003)

**14. Covid 19 : Autoriser le télétravail pour les employés municipaux**

**Attendu que** la municipalité souhaite maintenir les services aux citoyens malgré la pandémie;

**Attendu que** les équipements informatiques de la municipalité permettent aux employés d'effectuer du télétravail;

**Attendu que** des mesures de suivis ont été mise en place pour assurer la qualité du travail réalisé;



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Attendu que** cette mesure s'inscrit dans le plan de confinement du gouvernement et limite les interactions physiques entre les membres de l'équipe;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser, à postériori, la directrice générale, l'inspecteur en urbanisme et en environnement et la technicienne comptable à faire du télétravail selon leur horaire régulier.

Il est également résolu d'autoriser la réceptionniste et le préposé aux travaux publics à poursuivre leurs activités à leur poste de travail régulier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3004)

### **15. Schéma de couverture de risque en sécurité des incendies : Adoption du rapport annuel 2019**

**Attendu qu'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent... »;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2020, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2019;

**Attendu que**, d'une part, les membres du comité de Sécurité incendie de la MRC ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires, et que d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 11 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu ce qui suit :

- De procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 7 des activités en matière de sécurité incendie 2019*.
- De transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire, du *Rapport annuel An 7 des activités en matière de sécurité incendie 2019* de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3005)

### **16. Autoriser l'achat d'un casque de pompier au montant de 370,22 \$, taxes incluses**

**Attendu que** M. Sylvain Lachapelle a quitté ses fonctions de directeur du Service de sécurité des incendies;

**Attendu qu'**il occupe dorénavant le poste de pompier volontaire;

**Attendu que** le lettrage du casque de M. Christian St-Sauveur doit être revu;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat d'un casque de pompier de couleur jaune et d'un déclaque autocollant auprès de l'entreprise CMP Mayers Inc. au montant de 370,22 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

(2020-04-3006)

**17. Autoriser l'achat d'une gratte pour le tracteur New-Holland pour l'entretien des sentiers pédestres au montant de 2 184,53 \$, taxes incluses**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV

**Attendu que** l'acquisition de cet équipement permettra l'entretien des sentiers au parc du Sanctuaire;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'acquisition auprès de Marcel Petit au montant de 2 184,53 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3007)

**18. Fauchage des abords des routes : Autoriser la municipalité à procéder par demande de prix**

**Attendu que** la résolution numéro 2020-03-2978;

**Attendu que** dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19, les modalités d'ouverture de soumissions peuvent être revues;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la municipalité à procéder par demande de prix pour les travaux de fauchage des abords des routes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3008)

**19. Martech : Autoriser l'achat de panneaux de signatures pour sécuriser l'intersection boulevard Lemire et de la route Tessier au montant de 916,12 \$**

**Attendu que** la municipalité a reçu une recommandation du ministère des transports du Québec afin de sécuriser l'intersection de la route Tessier et du boulevard Lemire;

**Attendu que** la municipalité doit revoir l'inventaire des panneaux de signalisation;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Martech pour un montant de 916,12 \$, taxes et transport inclus.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3009)

**20. C.P.T.A.Q. : Appui à la demande de la compagnie 9338-7504 Québec Inc. afin d'autoriser la poursuite et l'agrandissement de l'exploitation d'une carrière sur les lots 4 687 002 et 4 686 993**

**Ce point est reporté à une séance ultérieure.**

(2020-04-3010)

**21. Autoriser l'embauche de M. Rock Marois au poste de préposé à l'entretien de la salle municipale et du centre sportif**

**Attendu que** Mme Joanne Gamache a donné sa démission au poste de préposé à l'entretien de la salle communautaire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'embaucher M. Rock Marois au poste de préposée à l'entretien de la salle communautaire et du centre sportif, au taux horaire en vigueur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3011)

### 22. Autoriser l'embauche d'un coordonnateur de camp de jour pour l'année 2020

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour 2020;

**Attendu que** l'actuelle crise sanitaire liée au virus Covid 19 rend la tenue du camp de jour incertaine;

**Attendu que** la municipalité a affiché le poste;

**Attendu que** la municipalité a reçu une seule candidature pour le poste de coordonnateur de camp de jour;

**Attendu que** Mme Chloé Dupuis a occupé ce poste à la saison 2019;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'embauche de Mme Cloé Dupuis, au poste de coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2020, selon le taux horaire et les conditions présentés dans la Politique administrative et salariale en vigueur et conditionnellement à la tenue du camp de jour 2020.

Il est également résolu que la coordonnatrice participe aux formations demandées.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Les conseillers, M. Joël Jutras et Mme Stéphanie Bonin se retirent de la discussion pour le point suivant.**

(2020-04-3012)

### 23. Autoriser l'embauche de quatre (4) animateurs pour l'année 2020

**Attendu que** la municipalité a procédé à l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour;

**Attendu que** la municipalité a reçues plusieurs candidatures;

**Attendu que** pour les candidatures reçues, quatre (4) candidats ont déjà été embauché par la municipalité dans les années antérieures à des postes similaires;

**Attendu que** la municipalité a été satisfaite du travail réalisé les années précédentes;

**Attendu que** les animateurs devront suivre, au frais de la municipalité, les formations nécessaires;

**Attendu que** la coordonnatrice de camp de jour procédera aux entrevues des autres candidats pour combler les deux (2) postes restants;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder aux embauches des animateurs suivants :

- Mme Mélissa Courchesne
- Mme Mégane St-Sauveur
- Mme Alice Beaulieu
- M. Mathis Jutras

Il est également résolu que la coordonnatrice participe aux formations demandées.

Le tout, conditionnellement à la tenue du camp de jour 2020.





## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

(2020-04-3013)

**24. MEES : Demande de prolongation de l'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV**

**Attendu que** le projet d'amélioration au Parc du Sanctuaire bénéficie d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

Attendu qu'en vertu de l'entente intervenue entre la Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la municipalité, les travaux doivent être complétés en date du 16 octobre 2020;

Attendu que l'actuelle crise sanitaire liée au virus Covid 19;

**Attendu qu'en** raison de la crise sanitaire, les travaux de construction et les appels d'offres sont retardés sur l'ensemble du territoire québécois;

**Attendu** l'incertitude du milieu de la construction face à ce retard;

**Attendu que** les mandats liés réalisations des plans et devis sont en cours et que la municipalité prévoyait déposer l'appel d'offres pour la construction en avril 2020;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de reporté la date de fin des travaux au 16 octobre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

(2020-04-3014)

**25. Fonds de la ruralité : Demande de prolongation pour les projets devant être terminés en 2020**

**Attendu que** la municipalité s'est vu octroyer une aide financière pour deux projets dans le cadre du Fonds de la ruralité;

**Attendu qu'en** vertu de l'entente intervenue entre la MRC de Drummond et la municipalité, les travaux doivent être complétés en 2020;

**Attendu** les retards et l'incertitude occasionnés par l'actuelle crise sanitaire liée au virus Covid 19;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de reporté la date de fin des travaux en décembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

(2020-04-3015)

**26. Comité consultatif en loisirs et culture : Nomination d'un nouveau membre**

**Attendu que** la municipalité a adopté le règlement numéro 532-17 portant sur l'implantation d'un Comité consultatif en loisirs et culture en date du 6 mars 2017;

**Attendu que** Mme Julie Trinque, membre résident du comité, a remis sa démission au bureau municipal;

**Attendu qu'une** citoyenne a fait savoir son intérêt à participer à siéger au Comité consultatif en loisirs et culture par le dépôt d'une lettre d'intérêt;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de nommer au poste de membre résident du Comité consultatif en loisirs et culture, Mme Marie-Ève Blouin.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

(2020-04-3016)

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 27. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-19 sur la délégation de pouvoir	46 241.17 \$
Salaires nets payés en mars 2020	23 091.96 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	31 064.63 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 6 avril 2020	7 659.83 \$
<b>Total des dépenses au 6 avril 2020 :</b>	<b>108 057.59 \$</b>

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 avril 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 28. Varia

Les items suivants sont ajoutés au varia.

(2020-04-3017)

### 28. A) Autoriser la signature de l'entente avec l'entreprise Cooptel pour la desserte internet haute-vitesse

**Attendu que** le territoire de la MRC de Drummond (ci-après : « la MRC ») est insuffisamment desservi en matière de télécommunication et de télédistribution ;

**Attendu que** la MRC a déclaré sa compétence à cet égard suivant la résolution portant le numéro MRC11936/01/18 conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) ;

**Attendu que** le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique de la MRC a été abandonné ;

**Attendu** le *Règlement numéro MRC-866* abrogeant le *règlement MRC-841* relatif à la *déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait* ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham (ci-après : « la Municipalité ») est une personne morale de droit public régie notamment par le *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) ;

**Attendu que** COOPTEL Coop de Télécommunication (ci-après : « le Bénéficiaire ») exploite une entreprise de télécommunication ;

**Attendu que** cette entreprise est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2) ;

**Attendu que** le Bénéficiaire envisage l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Municipalité ;

**Attendu que** l'implantation de ce réseau répond aux besoins de la Municipalité et de ses citoyens ;

**Attendu que** la Municipalité n'entend pas conclure de contrat de services avec le Bénéficiaire ;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**Attendu que** la Municipalité n'entend pas conclure de contrat visant l'acquisition d'un bien auprès du Bénéficiaire ;

**Attendu qu'**elle n'entend pas non plus devenir propriétaire du Réseau ;

**Attendu que** la Municipalité n'envisage pas un partenariat public/privé et qu'elle n'envisage pas la conclusion d'une entente portant sur le partage de droit de propriété ou de droit d'usage exclusif du réseau ;

**Attendu qu'**aux fins de favoriser l'implantation de ce réseau, la Municipalité juge opportun d'octroyer une aide financière ;

**Attendu** l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) ;

**Attendu** l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) ;

**Attendu que** la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ c. I-15) ne s'applique pas à l'aide octroyée en vertu des dispositions précitées ;

**Attendu que** la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée au terme de la présente résolution n'excède pas le montant le plus élevé entre 25 000 \$ et celui qui correspond à 1 % du total des crédits prévus au budget de la Municipalité pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci, tout comme elle n'excède pas le montant correspondant à 5 % du total de ces crédits ;

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu à l'unanimité :

**D'octroyer** une seule et unique aide financière globale de 85 000 \$ à COOPTEL Coop de Télécommunication selon les modalités suivantes :

- Un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la signature de l'entente ;
- En 2021, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de signature de l'entente ;
- En 2022, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de la signature de l'entente ou lorsque l'ensemble du Réseau aura été implanté, selon la dernière de ces occurrences ;
- En 2023, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de la signature de l'entente dans la mesure où les occurrences précédentes sont survenues ;
- En 2024, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de la signature de l'entente dans la mesure où les occurrences précédentes sont survenues ;

**De prendre** le montant prévu d'aide financière à même les surplus de la Municipalité ;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-04-3018)

### **28. B) Avis de motion : Règlement numéro 578-20 relatif au transport par véhicules lourds sur les routes de la municipalité**

**Avis de motion** est par les présentes donné par Mme Nancy Letendre, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 578-20 relatif au transport par véhicules lourds sur les routes de la municipalité.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 578-20 relatif au transport par véhicules lourds sur les routes de la municipalité est présenté et sera affiché pour consultation des citoyens. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

### **29. Période de questions**

Les personnes ont été invité à déposer leurs questions par courriel ou par dépôt au bureau municipal. Aucune question n'a été déposée avant la séance.

### **30. Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras  
de lever la séance du conseil, à 20 heures et 7 minutes.

\_\_\_\_\_  
Mme Line Fréchette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière